

République Française		 SOLUTRE-POUILLY Arrêté n° 2025/103	COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire			Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon			
OBJET :	Arrêté de voirie Entreprise EUROVIA BFC – Chalon sur Saône. Préparation et réfection en enrobés – Impasse du Tonnelier - du 5 Novembre au 5 Décembre 2025.		

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande d'autorisation de travaux transmise le 31 Octobre 2025 par l'Entreprise EUROVIA BFC – Chalon sur Saône, TSA 70011 – Chez Sogelink – 69134 DARDILLY CEDEX, représentée par Monsieur Léo PELLETIER, pour des travaux de Préparation et réfection en enrobés, Impasse du Tonnelier à SOLUTRE-POUILLY,
- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux décrits ci-dessus à compter du Mercredi 5 Novembre 2025 pour une durée de 30 jours calendaires.

ARTICLE 2 : Circulation.

L'Impasse du Tonnelier sera barrée à la circulation.

ARTICLE 3 : Stationnement.

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux sur la zone des travaux.

ARTICLE 4 : redevance d'occupation du domaine public.

Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1^{er} janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4^{ème} mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

ARTICLE 5 : Sécurité et signalisation de chantier

Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par l'entreprise en charge des travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SOLUTRE-POUILLY
Le 31 Octobre 2025
Pour Le Maire,
L'Adjoint





Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>4.74085681,46.29013283 4.74099471,46.28975453 4.74100318,46.28973128
4.74107046,46.28974299 4.74091598,46.29016676 4.74087539,46.29018439 4.74067873,46.29015659 4.74064475,46.29015178
4.74065865,46.29010481 4.74085681,46.29013283</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(46.290133 4.740857);(46.289755 4.740995);(46.289731 4.741003);(46.289743 4.741070);(46.290167 4.740916);(46.290184 4.740875);
(46.290157 4.740679);(46.290152 4.740645);(46.290105 4.740659);(46.290133 4.740857);
```